



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 juin 2009
D - 20090367

Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

Vêtements de travail et uniformes de police. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de vêtements de travail, chaussures de ville, vêtements de sport, uniformes de police et prestations de marquage, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Direction de la Logistique et Stratégie Immobilière.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et des échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : VETEMENTS MAILLE ET DIVERS (casquettes, sweat-shirt, tee-shirt, polos, vestes molletonnées, pull polaires...) – société CASAL SPORT pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT.
Remise sur catalogue 15 %

Lot n°2 : VETEMENTS DE TRAVAIL (vestes, pantalons, blouses, combinaisons...) – société PORTE & FILS pour un montant minimum annuel de 75 000 € HT et maximum annuel de 375 000 € HT.
Remise sur catalogue 35 %

Lot n°3 : VETEMENTS DE SPORT (survêtements, shorts, maillots, tennis, claquettes, bonnets) – société A LA COM pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT
Les prix sont nets.

Lot n°4 : VETEMENTS DE RESTAURATION (vestes, pantalons, tabliers, gilets...) – société RENE LEDOUX pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et maximum annuel de 25 000 € HT.
Remise sur catalogue 35 %

Lot n°5 : VETEMENTS DE DESSUS (parka, gilet, vestes, pantalon de pluie, ensembles de pluie...) – société FRANCE SECURITE pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et maximum annuel de 150 000 € HT.
Remise sur catalogue 40 %

Lot n°6 : VETEMENTS DE CRECHES (tuniques et pantalons) – société MULLIEZ pour un montant minimum de 10 000 € HT et maximum annuel de 50 000 € HT.
Les prix sont nets.

Lot n°7 : CHAUSSURES DE VILLE (derbys, mocassins, boots, escarpins) – société FIMSO pour un montant minimum annuel de 8 500 € HT et maximum annuel de 42 500 € HT.
Remise sur catalogue 40 %

Lot n°8 : VETEMENTS DE VILLE (costume, tailleur, costumes de réception, chemises, cravates...) – société CARRARE pour un montant minimum annuel de 40 000 € HT et maximum annuel de 200 000 € HT.
Remise sur catalogue 15 %

Lot n°9 : UNIFORMES DE POLICE (vêtements, coiffes et accessoires vestimentaires) –
société BALSAN pour un montant minimum annuel de 75 000 € HT et maximum annuel de
375 000 € HT.

Remise sur catalogue 25 %

Lot n°10 : MARQUAGE DES VETEMENTS (sérigraphie et transfert polyfloc):

**Marché réservé à des entreprises adaptées ou CAT en application de l'article 15 du code
des marchés publics** - société ESAT DESCARTES pour un montant minimum annuel de
15 000 € HT et maximum annuel de 75 000 € HT

Les prix sont nets.

Le montant de la dépense de juin 2008 à ce jour s'élève à la somme de 292 731 € HT.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles trois fois selon
les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser
Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles
33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice
en cours, rubrique 020 (Administration Générale de la Collectivité) -Article 60636.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE